



*Commune des Lacs 1*

Aného  
Ville tricentenaire  
Deux fois capitale du Togo

1951- 2023

130 B.P. 109 Aného - TOGO  
Standard : (+228) 70 52 67 67  
[www.lacs1.mairie.tg](http://www.lacs1.mairie.tg)  
[contactmairieaneho@lacs1.mairie.tg](mailto:contactmairieaneho@lacs1.mairie.tg)

Membre Fondateur de la Faïtière  
des Communes du TOGO  
(F.C.T.)

Membre de l'Association  
Internationale des Maires  
Francophones (A.I.M.F.)  
Partenaire du Conseil Général  
des Yvelines (France)

Membre des Cités et Gouvernements  
Locaux Unis d'Afrique  
(CGLU Afrique)

Membre de l'Organe des Collectivités  
Territoriales Transfrontalières  
du Sud Bénin Togo  
(OCT- SBT)

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE DE LA GOUVERNANCE LOCALE  
ET DES AFFAIRES COUTUMIERES

-----  
REGION MARITIME

-----  
PREFECTURE DES LACS

-----  
COMMUNE DES LACS 1

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
N° **013** /2026/MATGLAC/RM/PL/CL1-SG

## COMMUNIQUÉ

Par note N° 0403MATGLAC/SG-DDCL du 1<sup>er</sup> juin 2026, le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Gouvernance Locale et des Affaires Coutumières m'informe de la présence d'installations et d'activités humaines dans les zones proches des lignes électriques haute tension.

Afin de garantir la sécurité et le bien-être des populations et compte tenu de la dangerosité des lignes haute tension, il **est strictement interdit d'occuper ou d'exercer toute activité dans une zone de 40 mètres autour de ces infrastructures.**

Le Maire, invite donc les habitants concernés à libérer immédiatement ces emprises et à respecter les mesures de sécurité prescrites. Des contrôles seront effectués pour assurer l'application effective de cette directive.

Fait à Aného, le **05 JUIN 2026**

Le Maire



**Me Alexis John C.D AQUEREBURU**